

Collectif Alerte Incinérateur Planguenoual

ARPE Châtelaudren Plouagat

Eau et Rivières de Bretagne

Erquy Plurien Environnement

Extinction Rébellion Pays de Saint-Brieuc

Glaz Natur

Stop Méthane Plouha

Urgence Climatique Armor

Zéro Waste Pays de Saint-Brieuc

alerteincinerateurplanguenoual@gmail.com

Le 19 juin 2021

Communiqué de presse

La folie des grandeurs de Kerval le syndicat qui traite les déchets ménagers de la moitié des costarmoricains

Le syndicat Kerval Centre Armor, géré par 37 élus, est chargé de traiter les déchets ménagers et assimilés collectés par Saint-Brieuc Armor Agglomération, Lamballe Terre & Mer, Loudéac Communauté, Leff Armor Communauté et le secteur de Matignon de Dinan Communauté.

Conseillé par Suez qui exploite à Planguenoual l'incinérateur actuel d'une capacité de 44 800 tonnes, le syndicat a le projet de faire construire un nouvel incinérateur d'une capacité **de 80 000 tonnes**.

UNE BOMBE CLIMATIQUE

Dans les présentations de son projet, **Kerval ignore totalement la nécessité de lutter contre le dérèglement climatique**, alors que l'Amérique du Nord est sous les fumées d'incendies, que la pénurie d'eau menace, que l'idée est lancée d'interdire le chauffage au gaz chez les particuliers, etc.

Kerval ne présente **aucun bilan carbone, pas la moindre information sur les émissions de gaz à effet de serre** alors même que la « description des incidences du projet sur le climat et de la vulnérabilité du projet au changement climatique » est obligatoire. Sans doute parce que ce bilan est calamiteux. On sait en effet qu'une tonne de déchets incinérés émet en moyenne 1,2 tonne de CO₂, ce qui conduirait à l'émission de **96 000 tonnes de CO₂ par an**. L'essentiel de l'énergie dégagée est perdue en chaleur. Par MW/H électrique produit, **l'impact carbone de l'incinérateur serait donc pire que celui d'une centrale au gaz¹**. Rappelons qu'au nom de la lutte contre le réchauffement climatique, notre territoire a refusé en 2008 l'implantation d'une centrale au gaz à Ploufragan ; ce n'est pas pour accepter aujourd'hui un projet encore plus climaticide !

Ces gaz à effet de serre ne peuvent pas faire oublier les émissions toxiques (dioxines, furanes, PCB perfluoroalkyles, etc) sortant pas la cheminée et dont les riverains n'ont toujours pas obtenu, depuis 30 ans, la mesure dans le lait et les œufs produits alentour.

LA FOLIE DES GRANDEURS, au service des industriels, au détriment des contribuables

En effet, des **industriels** ayant frappé à la porte du syndicat pour y faire brûler leurs déchets à un tarif plus intéressant que l'enfouissement, Kerval projette de **leur réserver 40 % de la capacité du nouveau four**.

Cette folie des grandeurs oblige Kerval à poser la question au Préfet de savoir si le syndicat, constitué pour traiter nos ordures ménagères, peut réglementairement **sortir de sa spécialité** et être autorisé à faire construire un équipement incinérant également des déchets industriels.

De plus, le coût pharaonique du projet pose aussi problème : un investissement entre 100 et 120 millions € à rembourser à Suez, somme à laquelle il faut ajouter les dividendes allant aux actionnaires ainsi que la taxe carbone d'environ 8 millions € par an à partir de 2028. Il en résulte que Kerval est contraint de solliciter une **dérogation lui permettant de contracter avec Suez pendant 25 ans** (au lieu de la durée maximale de 20

¹ Le projet conduirait à une multiplication par 2 des gaz à effet de serre quand l'objectif qui nous est assigné par le GIEC est de les diviser par 5 d'ici 2050.

ans pour les délégations de service public), afin d'étaler le règlement de la dette, tant cet équipement promet de coûter excessivement cher aux usagers-contribuables².

LA CHARRUE AVANT LES BŒUFS, au mépris de la réduction des déchets

La **réduction des déchets** est affichée au niveau national et régional comme devant être la priorité des priorités mais **ce n'est manifestement pas l'objectif de Kerval**, comme en témoigne le choix de dimensionner l'incinérateur avant même d'enregistrer les effets des mesures de réduction des déchets qui vont devoir être mises en oeuvre :

- le **tri à la source des fermentescibles** est obligatoire à partir de janvier 2024. Ces déchets - qui représentent 27 % de nos poubelles - devront faire l'objet d'un compostage individuel, d'un compostage de quartier ou d'une collecte en porte à porte, et seront donc détournés de l'incinération pour revenir à la terre.
- la mise en place progressive par les collectivités d'une **tarification incitative** – incitant financièrement à mieux trier les recyclables - aura inmanquablement pour effet de diminuer les déchets à incinérer.

Cerise sur le gâteau : il faut savoir que Kerval projette également de faire **10 millions € de travaux sur l'usine produisant à Ploufragan des CSR** (Combustibles Solides de Récupération), ouverte en 2017 sur la zone des Châtelets³.

Cette usine, dimensionnée pour 62 000 tonnes, fonctionne en sous-capacité (37 000 tonnes) et est déficitaire (1 million € par an selon la Cour des Comptes). Les CSR ne trouvant pas de débouchés en Bretagne et même en France, Kerval en est réduit à les exporter en Suède ! Qu'à cela ne tienne ! L'objectif de Kerval est de saturer cette usine de déchets, en cherchant à augmenter la part (déjà importante) des déchets provenant de l'extérieur de notre territoire. *Errare humanum est, perseverare diabolicum*⁴.

Nous demandons que les responsables de Kerval prennent leurs distances avec la logique du toujours plus des industriels du déchet dont le but n'est pas l'intérêt général (environnement, finances) mais le profit maximum. Nous demandons la mise aux normes de l'incinérateur existant, sans augmentation de capacité, afin de laisser place à l'élaboration concertée avec les collectivités et les citoyens (et non avec Suez) d'une politique déchets responsable et ambitieuse.

Nous appelons les citoyens à venir dire non à ce projet climaticide, ruineux, aberrant et qui nous handicaperait jusque 2053. **RDV mercredi 21 juin à 16h30 devant la mairie de Ploufragan où les élus du Comité syndical de Kerval se réuniront pour voter sur le projet d'incinérateur.**

En pièce jointe, le courrier que nous avons adressé le 11 juin à chacun des 37 membres du Comité syndical de Kerval et comportant le détail de notre position sur le projet d'incinérateur.

Pétition lancée le 14 juin :

<https://agir.greenvoice.fr/petitions/alerte-incinerateur-planguenoual-cotes-d-armor-bretagne>

² L'information relative au projet de demander une **dérogation pour pouvoir signer une DSP sur 25 ans** au lieu de 20 ans, ne figure pas dans notre courrier au comité syndical car nous en avons pris connaissance depuis lors, au travers du dossier adressé aux membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie par Kerval le lundi 19 juin, à 18h30.

³ **Production de CSR** à partir d'encombrants de déchèterie broyés et des refus de tri, notamment ceux du centre Génériss qui trie les poubelles jaunes, mais aussi de déchets provenant du reste du département ou d'Ille-et-Vilaine.

⁴ *Se tromper est humain, persévérer dans l'erreur est diabolique.*